

## Assemblée fédérale.

---

La session de printemps des conseils législatifs de la Confédération (seconde partie de la session ordinaire d'hiver de 1917) a été close le 27 mars 1918 et se rouvrira le 22 avril.

— \* —

### EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

---

(Du 23 mars 1918.)

Les membres de la commission des fabriques et de la commission des ateliers fédéraux sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative du 1<sup>er</sup> avril 1918 au 31 mars 1921, savoir :

#### 1. Commission des fabriques :

Président : le chef du département de l'économie publique, d'office.

Représentants de la science : M. le Dr O. Roth, professeur d'hygiène à l'École polytechnique suisse à Zurich; M. E. Wild, architecte, conseiller national, à St-Gall.

Représentants des fabricants : M. C. Bonzanigo, ingénieur, président de l'association industrielle tessinoise, à Bellinzone; M. le Dr A. Frey, président de la société suisse du commerce et de l'industrie, à Zurich; M. le Dr Th. Odinga, fabricant, conseiller national, à Horgen; M. E. Pignet, président de la société suisse des entrepreneurs, à Genève; M. P. Robert, fabricant, à Fontainemelon; M. J. Scheidegger, ancien président de la société suisse des arts et métiers, à Berne; M. Ch. Sulzer-Schmid, fabricant, conseiller national, à Winterthour; M. J. Syz, fabricant, conseiller national, à Zurich.

Représentants des ouvriers : M. H. Greulich, conseiller national, secrétaire ouvrier suisse, à Zurich; M. G. Heymann, secrétaire de la fédération suisse des ouvriers horlogers, à Berne; M<sup>me</sup> M. Hüni, secrétaire des ouvrières suisses, à Zurich; M. Ch. Hubacher, secrétaire de la fédération suisse des ouvriers sur métaux, à Genève; M. A. Huggler, con-

seiller national, ancien secrétaire du «Gewerkschaftsbund», à Zurich; M. M. Pauli, secrétaire de la fédération suisse des ouvriers sur bois, à Lausanne; M. J. Scherrer, président de la fédération chrétienne des ouvriers de l'industrie textile; M. le Dr F. Studer, conseiller national, à Winterthour.

## 2. Commission des ateliers fédéraux :

Président : M. le Dr E. Hofmann, conseiller national, à Frauenfeld.

Membres permanents : M. Ch. Sulzer-Schmid, conseiller national, à Winterthour; M. O. Schneeberger, conseiller national, directeur de la police, à Berne.

Le Conseil fédéral a approuvé le projet de règlement de la commission fédérale du timbre que lui a soumis son département des finances.

La commission fédérale du timbre est composée comme suit :

Président : M. Jules Frey, président du conseil d'administration du Crédit suisse, à Zurich.

Vice-président : M. Guillaume Pictet, banquier, à Zurich.

Autres membres : MM. Dr Jean Affolter, conseiller national, à Soleure; Elvezio Borella, avocat, à Mendrisio; Dr A. Im Hof, conseiller d'Etat, à Bâle; Dr A. Jöhr, membre du directoire de la banque nationale suisse, à Zurich; professeur Dr Jules Landmann, à Bâle; Dr G. Schærtlin, directeur de la «Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt», à Zurich; Charles Schnyder, directeur de la Banque d'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Par note du 20 février, la légation royale d'Italie à Berne a notifié au Conseil fédéral l'adhésion du gouvernement helvétique à l'accord signé à Rome, le 9 décembre 1907, pour la création à Paris d'un office international d'hygiène publique.

Ont adhéré jusqu'ici à l'arrangement :

La République Argentine, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, le Chili, les Etats-Unis d'Amérique, la France avec l'Algérie et l'Indo-Chine, la Grande-Bretagne avec l'Australie, le Canada et l'Inde,

l'Italie, le Mexique, la Principauté de Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Russie, la Serbie, la Suède, la Suisse, la Turquie, la Tunisie, l'Uruguay et l'Égypte.

(Du 25 mars 1918.)

Le Conseil fédéral a approuvé l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg du 8 février 1918 concernant les réfractaires et déserteurs étrangers.

Un subside de 28 % des frais d'exécution devisés à 540.000 francs, soit fr. 151.200 au maximum, est alloué au canton de Genève, sous réserve de l'allocation d'un subside cantonal de 30 %, en faveur du syndicat de drainage de Collex-Bossy pour l'assainissement d'une surface de 452 ha.

## NOMINATIONS

(Du 25 mars 1918.)

*Département des finances et des douanes.*

*Administration des douanes.*

- Secrétaire à la direction des douanes de Bâle : Bärwart, Théobald, de Bâle, actuellement secrétaire de chancellerie.
- Secrétaire à la direction des douanes de Coire : Fehr, Albert, de Rüdlingen (Schaffhouse), actuellement secrétaire de chancellerie.
- Secrétaire de chancellerie à la direction des douanes de Lausanne : Laurent, Jules, de Fey, actuellement commis de 1<sup>re</sup> classe.
- Commis de contrôle du bureau principal des douanes des Verrières-gare : Roth, Max, d'Erlinsbach, actuellement commis de contrôle du bureau des douanes de Brigue.
- Premier-lieutenant au corps des garde-frontière du VI<sup>e</sup> arrondissement des douanes à Genève : Verdan, Louis, de Neuchâtel et Sugiez (Fribourg), actuellement lieutenant audit corps.

*Département militaire.*

*Section de topographie.*

- Ingénieur-topographe de II<sup>e</sup> classe : Tank, Rodolphe, de Zurich, ingénieur-topographe de III<sup>e</sup> classe à ce service.

Ingénieur-topographe de III<sup>e</sup> classe : Diday, Marcel, de Bournens (Vaud), géomètre du cadastre diplômé.

Commis de I<sup>re</sup> classe : Guggisberg, Emma, de Zimmerwald, commis de II<sup>e</sup> classe à ce service.

Commis de II<sup>e</sup> classe : Mai, Gottfried, de Langenthal, employé auxiliaire au bureau de la comptabilité du commissariat central des guerres.

*Département de l'économie publique.*

*Secrétariat général.*

Secrétaire de division pour la comptabilité : Breiter, J., de Flaach (Zurich), reviseur de I<sup>re</sup> classe au contrôle fédéral des finances.

---

## PUBLICATIONS

DES

### DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

---

#### Circulaire

du

département suisse de l'économie publique  
aux gouvernements cantonaux relative  
au hannetonnage.

(Du 26 mars 1918.)

---

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli la décision prise le 25 mars par le département suisse de l'économie publique au sujet du hannetonnage et de l'utilisation des insectes récoltés.

La nécessité d'assurer par tous les moyens possibles la production des denrées alimentaires nous impose le devoir de prendre, pour tout le territoire de la Confédération, les mesures nécessaires en vue de prévenir et d'arrêter les dégâts occasionnés par les insectes nuisibles. C'est ainsi qu'il nous

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.04.1918
Date	
Data	
Seite	524-527
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 607

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.